

DES ZONES ET DES SITES ATELIERS, POUR QUOI FAIRE?

Gilles BONIN

Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Luberon

Jean-Louis JOSEPH

Président du Parc naturel régional du Luberon

On parle beaucoup actuellement de zones ou de sites ateliers dans le domaine de l'environnement.

S'agit-il d'une nouveauté? Quel sens donner à ces termes après les travaux d'observations et de recherche effectués dans le cadre des « observatoires », souvent sur des Parcs et des Réserves naturelles.

Sur le plan international, ce type de démarche est à l'ordre du jour. Ainsi, les États-Unis, après la création des stations écologiques à long terme entrant dans le réseau LTER (Long term ecological research) organisent le réseau NEON (National ecological observatory network) doté de financements lourds. Au niveau européen et au niveau français, une réflexion est en cours avec l'émergence d'un « Programme national sur la dynamique de la biosphère continentale ».

C'est pourquoi il nous paraît utile de refaire le point sur l'émergence du concept de « zone atelier », sur sa dimension et sur son avenir.

Aujourd'hui, en Europe, toute démarche de ce type doit être environnementale, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte les communautés animales et végétales, les paramètres physico-chimiques et bio-écologiques traditionnels mais aussi le paramètre humain. Le territoire européen, comme tout le pourtour du bassin méditerranéen, a longuement été façonné par l'action de l'Homme et celui-ci marque tellement le milieu qu'il en devient l'un des paramètres essentiels. On ne peut pas nier que l'impact des activités humaines détermine l'état de la flore et de la faune et de la végétation actuelles, des territoires les plus fréquentés aux plus reculés. Il convient donc de centrer l'observation sur l'évolution des interactions entre les sociétés humaines et les systèmes « naturels ».

L'environnement peut être assimilé à un système complexe quelle que soit l'échelle d'observation, aux

composantes multiples, aux interactions souvent non linéaires.

Les naturalistes s'intéressent à la conservation du patrimoine floristique ou faunistique mais négligent parfois le contexte qui entoure ce patrimoine. L'écologue se focalise sur tel ou tel type d'écosystème ou élargit sa démarche au paysage englobant ces systèmes. Cependant, peu d'acteurs de la recherche s'attachent à la totalité d'un système étendu à un territoire géographique cohérent du point de vue fonctionnel.

Pour comprendre le fonctionnement d'un tel système, et ainsi pouvoir prédire son évolution ou bien le piloter de manière pertinente dans l'esprit d'une gestion et d'un développement durable, il est nécessaire d'en faire l'étude sur le long terme dans une approche « multi-échelles ».

Sous l'expression « développement durable » on entend une gestion raisonnée et intégrée des milieux et des ressources sur le long terme assurant leur maintien ou leur renouvellement.

Cet objectif est principalement celui qui doit être assigné à une zone atelier : être un territoire privilégié pour des études conjointes menées dans différentes disciplines relevant des sciences de l'environnement (sciences biologiques, chimie de l'environnement), mais aussi sciences humaines.

Ces zones ateliers sont des zones géographiques souvent de valeur régionale, ayant une certaine unité fonctionnelle (un massif montagnard ou le bassin versant d'un fleuve). Elles sont retenues en fonction de problématiques scientifiques impliquant des recherches à long terme. Ces problématiques peuvent relever d'un questionnement scientifique ou d'une attente sociale. On remarquera parmi les zones choisies par le CNRS pour entrer dans cette démarche, plusieurs bassins flu-

viaux importants tels que la Seine, le Rhin ou l'Adour-Garonne. Ceci n'est pas seulement dû au fait que depuis dix ou vingt ans, ces bassins accumulent les travaux de recherche dans différentes trajectoires, mais aussi parce qu'ils posent des interrogations importantes au plan des écosystèmes naturels comme au plan de la gestion de l'espace et des aménagements. Dans ces bassins versants, par exemple, l'une des préoccupations est la contamination de la nappe phréatique en relation avec l'activité économique. Diverses études prennent en compte ce paramètre pour suivre le fonctionnement et les dysfonctionnements des hydrosystèmes, les cycles biogéochimiques au niveau des forêts riveraines et leurs modifications.

Les zones ateliers peuvent être subdivisées en territoires plus petits qui seront les sites ateliers (petit bassin versant, parcelle forestière, agrosystème...). On peut retrouver ainsi l'échelle habituelle des travaux au niveau de l'écosystème.

La dynamique des systèmes anthropisés et les questions posées concernent des approches qu'il faut mener à différentes échelles de temps, d'où la nécessité d'observations sur le long terme. Un autre impératif auquel peuvent répondre les zones ateliers est de constituer des lieux d'expérimentation des perturbations anthropiques, qu'elles soient accidentelles ou qu'elles s'inscrivent dans une perspective d'aménagement du territoire. Cette dimension est assez originale et nous éloigne des conceptions habituelles où l'aspect conservation est déterminant.

Enfin, ce cadre peut servir pour une modélisation ou des simulations permettant une réflexion construite sur l'évolution des systèmes environnementaux et sur leur fonctionnement général.

Il est souhaitable que cette zone corresponde à une unité de lieu. À ce jour, les zones ateliers reconnues, labellisées sont des bassins versants de fleuve ou des territoires bien localisés. Il faut aussi, qu'elle puisse fédérer des sites ateliers.

Le cadre qu'elles offrent doit être propice aux recherches concernant des questions scientifiques majeures en liaison avec des problèmes de société. Les thèmes de recherche des régions déjà reconnues intègrent les perturbations des écosystèmes littoraux ou continentaux, la dynamique réactionnelle des com-

munautés animales ou végétales aux perturbations, les points d'équilibre et de déséquilibre entre activités humaines et écosystèmes « naturels ».

Elles impliquent donc des critères de qualité dans la recherche et dans l'information à diffuser au public. Elles doivent être un moyen et un support de connaissance favorisant la publication de résultats sous forme d'articles scientifiques ou de monographies mais aussi un outil d'aide à la décision.

Comme on peut en juger, le concept de « zone atelier » n'est pas concordant avec les missions d'un Parc, sans être en contradiction avec elles. Il correspond à une ambition différente : constituer un laboratoire pluridisciplinaire sans murs. Ce concept peut donc s'articuler avec celui qui a fondé les Parcs naturels régionaux.

À ce jour, toutes les demandes concernent des secteurs géographiques plus septentrionaux. Les équipes de recherche impliquées sur la façade méditerranéenne semblent ne pas s'être mobilisées pour ce type de laboratoire, malgré les multiples intérêts de cette zone. Elle présente une diversité floristique et faunistique exemplaire due à l'hétérogénéité climatique, à l'action de l'Homme dans un contexte stationnel hétérogène.

Différentes possibilités s'offrent à nous pour proposer un tel chantier en Provence. Il convient d'y réfléchir rapidement et le Parc naturel régional du Luberon, Réserve de biosphère, peut y trouver sa place.